

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
19102

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Appel à projets 2021 relatif à l'accueil médico-social pour les enfants suivis par les services de PMI et financé pour partie par le plan pauvreté.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département, chef de file de la protection de l'enfance est signataire du schéma départemental des services aux familles. L'un des enjeux du schéma est de réduire les inégalités en matière d'accueil des jeunes enfants sur l'ensemble du territoire. L'accueil en crèche est un formidable outil d'accompagnement à la parentalité qu'il convient de bien équilibrer et de mettre à disposition des familles les plus vulnérables. Afin de répondre à des situations familiales complexes, les professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI) font appel aux établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) sur des places fléchées au sein de leur structure. Cet accueil d'urgence répond aux besoins des familles suivies en PMI, en situation de vulnérabilité prégnante.

L'objet du présent rapport est de lancer le principe d'un appel à projets pour l'année 2021 afin de recenser les demandes de subventions portées par les gestionnaires dans le domaine de l'accueil médico-social d'urgence.

Il est proposé de publier l'appel à projets dont la procédure est jointe en annexe, sur le site internet du Département.

Les projets estimés à un montant total de 160 000 € feront ensuite l'objet d'une instruction par les services du Département, puis seront examinés par Madame l'élue déléguée à la pmi, l'enfance, la santé et famille, avant présentation au vote de la Commission permanente.

Ce rapport visant à lancer l'appel à projets 2021 ne comporte à ce stade aucune incidence financière.

Telles ont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

